

DECISION N° 32-2024

Portant validation de l'offre de la société SOURDON Motoculture pour l'achat d'une tondeuse Amazone Profihopper PH 1250

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240226-DAJ-DEC-24-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Publication : 01/03/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée,
Considérant que l'offre de la société SOURDON Motoculture est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

De valider l'offre de la société SOURDON Motoculture pour l'achat d'une tondeuse Amazone Profihopper PH 1250 d'un montant de 49 500 € HT.

signé électroniquement le 26/02/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

